

Pour devenir membre régulier

- Être forfaitiste de produits québécois pour la revente intra ou hors Québec.
- Détenir un permis de l'OPC, grossiste ou détaillant.
- Détenir un NIR (Numéro d'intermédiaire en transport).

Cotisation

- | | |
|----------------------------------|---------------|
| ➤ Permis détaillant | 300\$ + taxes |
| ➤ Permis de grossiste | 400\$ + taxes |
| ➤ Permis détaillant et grossiste | 500\$ + taxes |

Informations générales

Nom de l'entreprise _____

Nom du responsable _____

Adresse _____

Ville et Province _____

Tél _____ Téléc. _____

Courriel _____ Site Internet _____

Numéro de permis de l'OPC _____

Date et durée de validité _____

Demande d'adhésion

Monsieur le Président,

Nous, soussignés, désirons devenir membre régulier de ARF-QUÉBEC.

Nous nous engageons à respecter les règlements de l'Association et à payer chaque année notre cotisation selon les taux établis, à moins de vous aviser par écrit de notre intérêt contraire avant le 1 janvier. L'adhésion est valide pour un an à partir de la date d'inscription.

Nous nous engageons à inscrire sur le portail espacebus.ca de l'APAQ, () forfait(s) s'adressant à la clientèle groupe et ce avant le 1^{er} octobre. (Cet engagement ne s'applique pas aux agences réceptives).

Nom de compagnie_____

Signature autorisée_____

Signé à_____

Date_____